

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 2 juillet 2019 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 9651, rue Foucher, lequel est érigé sur le lot 1 997 827 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait :

- l'installation d'une piscine et ses équipements mécaniques à une distance de moins de 5 mètres de la limite d'emprise de l'avenue Millen et à moins de 1 mètre de la limite de propriété,

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 12 juin 2019.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert